

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
de la Ville de Narbonne
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Département
DE L'AUDE

Arrondissement
De NARBONNE

COMMUNE
DE NARBONNE

Le 13 octobre 2022, le Conseil d'administration s'est réuni en session ordinaire, par convocation en date du vendredi 07 octobre 2022

Sous la présidence de **M. Didier MOULY**

Présents :

M. Didier MOULY, Mme Christine DAUZATS, Mme Michelle MALLARD, M. Michel DE BRAQUILANGES, Mme Anne-Marie GUITARD, Mme Catherine HAUSER, Mme Monique PIERRE, M. Jean-Claude PUCHE

Absents ayant donné procuration :

Mme Muriel PALMADE-GIMENEZ, Mme Anne-Marie BONNERY

Absents :

M. Jean-Pierre COURREGES, Mme Nathalie HUYNH-VAN, Mme Dominique MARTIN-LAVAL

Secrétaire de séance élu selon l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Mme Christel MACE

OBJET : MISE A DISPOSITION D'UN COORDINATEUR DU PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE

Le PRE (Programme de Réussite Éducative) a pour but la prise en charge individualisée, à partir de 2 ans et jusqu'au 16 ans, d'enfants en fragilité repérés la plupart du temps en milieu scolaire, de la maternelle au collège. Ce programme est destiné aux Narbonnais domiciliés sur les 3 quartiers prioritaires de la Ville.

Le programme est porté par la Direction de l'Enfance, et de la Jeunesse et de l'Éducation, mais le dispositif impose que le CCAS soit le guichet financier. C'est donc le CCAS qui reçoit les subventions pour les dépenses de personnel, de fournitures et de prestations de services.

La convention définissant les conditions de la mise à disposition du coordinateur du PRE auprès du CCAS, notamment le remboursement des salaires à la Ville, doit être renouvelée pour une durée d'un an.

Ainsi, je vous propose :

- d'approuver la convention de mise à disposition d'un agent auprès du CCAS, telle qu'annexée à la présente délibération,
- de charger Monsieur le Président ou son représentant légal dûment désigné, d'exécuter la présente délibération et notamment, de signer tout document de type administratif, technique ou financier relatif à ce dossier.

- 10 voix « Pour »

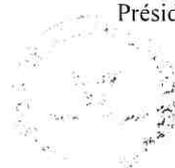
Le Conseil adopte à l'unanimité.

Acte certifié exécutoire par
Publication le : 24/10/22
Réception par la sous-préfecture
de Narbonne, le : 24/10/22
(si transmission prévue par les textes)
Pour le Président du CCAS
de Narbonne et par délégation





Maitre Didier MOULY
Maire de Narbonne
Président du Grand Narbonne
Président du CCAS



Faint administrative stamps and text at the bottom right of the page.